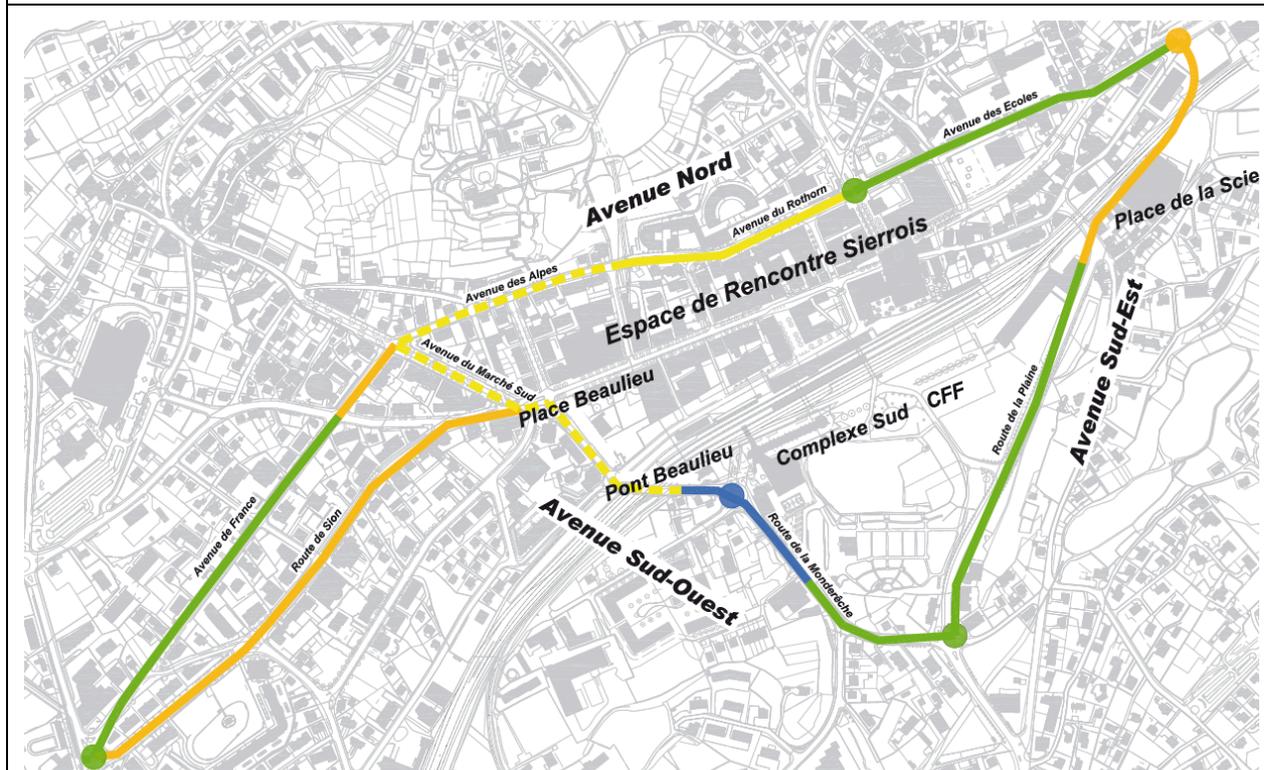
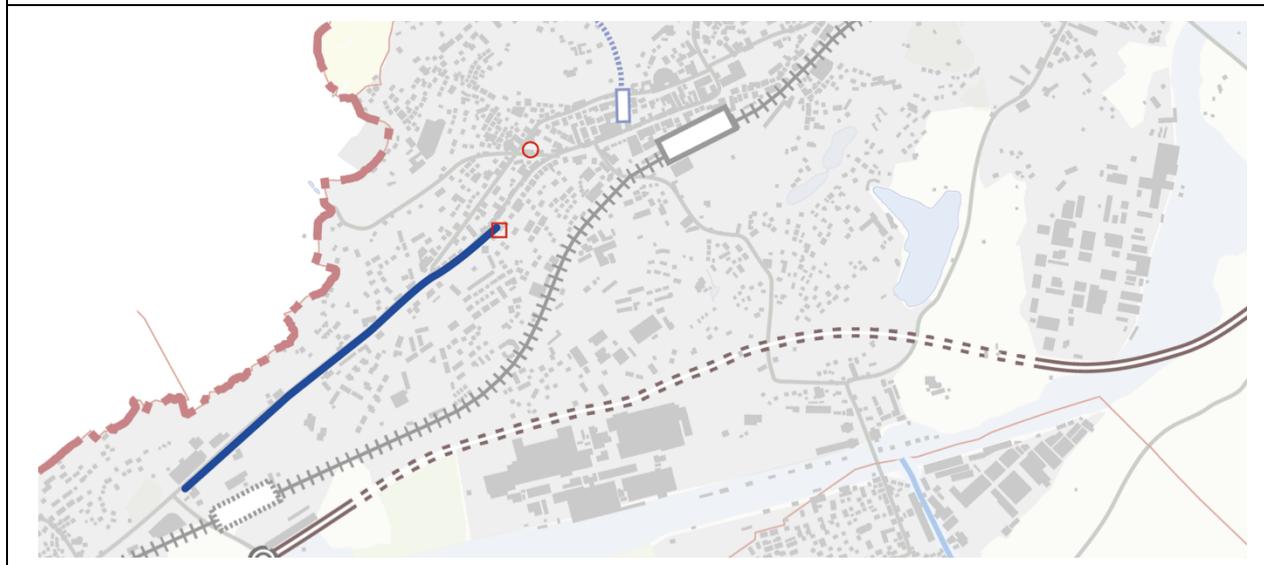


MESURE M1.5	SIERRE / REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE SION (ENTREE OUEST) ET PRIORISATION DES BUS
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Thématique(s) M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics U2 - Les secteurs stratégiques	Priorité : B
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Territoire concerné : Sierre Maitre d'ouvrage : Sierre - Canton / SRTCE

Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M1.1 - Sierre / Requalification de l'Avenue et de l'Esplanade de la Gare M1.2 - Sierre / Requalification de la Place Beaulieu et de l'Avenue du Marché Autres coordinations : Système dit des 3-Avenues, dans le cadre du projet "Sierre se transforme" et le contournement ouest de Sierre (sup.3)



Source : Plan directeur d'aménagement du centre-ville, Information sur l'évolution du dossier, Novembre 2015, Ville de Sierre

INTENTION

Etat actuel

Aujourd'hui la circulation des transports publics est difficile en heure de pointe, sur les axes d'entrée de ville et dans les centres.

Les charges de trafic individuel motorisé vont d'un côté continuer de croître avec l'augmentation prévue de la population, et d'un autre diminuer grâce aux mesures mises en place pour inciter les reports modaux, et les changements de comportement de mobilité. Il s'agit dans ces conditions, d'assurer la bonne progression des bus d'agglomération afin de les rendre attractifs et concurrentiels à la voiture.

La route de Sion offre aujourd'hui une largeur confortable pour séparer les différents types de trafic le cas échéant.

L'Avenue de France en sens unique est dans le prolongement de l'Avenue des Alpes qui sera mise en double sens dans le cadre du projet Connexion Ouest. Dans ce contexte, le carrefour avec la rue du Marché est transformé en giratoire et la route de l'Hôpital devient une zone 30 km/h en sens unique sur sa partie sud.

Données quantitatives

TJM - route de Sion (axe VS T9) : entre 8'000 et 16'500 véh./jr en 2014 selon le tronçon considéré

TJM - avenue de Rossfeld : 3'000 véh./jr en 2014 (source : Ville)

TJM - Avenue de France : 8'100 véh./jr en 2015 (source : Ville)

TJM - route de l'Hôpital (axe VS 46) : 4'600 véh./jr en 2014 (source : SRTCE)

Objectifs

Objectifs généraux :

- Assurer la bonne circulation des bus en ville
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité de tous les usagers de l'espace routier.

Objectif particulier : compléter le système des 3-Avenues et du réaménagement du centre-ville (maille ouest).

Description de la mesure

La mise en œuvre de la mesure "Sierre-Ouest" (mesure 1.2 notamment) devrait diminuer les charges de trafic sur la route de Sion. Il s'agira donc de s'en assurer et d'accompagner ce changement.

Dans le cas contraire une mesure de type modification du schéma des circulations sera prise.

Dans tous les cas, la priorisation des bus au carrefour Route de Sion / Lamberson et au carrefour Avenue de France / rue de l'Hôpital sera nécessaire pour assurer leur bonne progression. Il s'agira donc de mettre en place une détection bus et/ou un aménagement d'une voie d'approche bus. Cet aménagement pourrait être couplé d'une voie cyclable séparée ou mixte sur la route de Sion selon les charges de trafic futures.

L'Avenue de Rossfeld sera également touchée par cette mesure.

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment les lignes N°1 : Ile Falcon - Sierre - Chalais (ou Noës), et N°2 : Clinique - Sierre - Muraz.

Le système des 3-Avenues qui permettra à terme de guider le trafic afin d'en diminuer les nuisances, inclus la route de Sion qui vient se raccrocher au centre-ville au niveau de la Place Beaulieu. Le réaménagement de cette route s'intègre donc au grand projet de transformation de Sierre et devra être coordonné avec.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de la desserte du territoire en transport public
- amélioration de l'accessibilité
- influence sur la demande de transport en rendant attractive la desserte en transport public

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2024
Date prévue de la mise en service : 2026

Calendrier de remise de l'avant-projet

2020 : début des études
2022 : remise de l'avant-projet

Coûts

Coûts estimés : CHF 6 860 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables